

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et autres Départements
UN AN..... 8 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN... 8 fr 50

ÉGROS DE LA SEMAINE

29 Mai — Discussion au Sénat de la loi sur les courses de chevaux. L'article principal du projet est renvoyé à la commission.

— Mme Weiss, l'empoisonneuse d'Ain Fezza, est condamnée à vingt ans de travaux forcés par la cour d'assises d'Oran.

30 Mai — Terrible catastrophe à Saint-Antoine (Isère). Une maison s'effondre, ensevelissant une famille de cinq personnes et entraînant une partie d'un bâtiment voisin où deux autres personnes sont ensevelies sous les décombres. On désespère de sauver les victimes.

— Suicide à Paris de M. Léo Aymé, Sénateur du département des Deux-Sèvres.

— Deux jeunes enfants de Toulouse ayant mis le feu au rideau de leur lit en l'absence de leurs parents, sont brûlés vifs dans leur chambre.

— Suicide de Mme Weiss, qui s'empoisonne dans sa prison.

31 Mai — Élection sénatoriale, dans le Lot. M. Pauliac, républicain est élu.

— Élection législative dans la Côte-d'Or. M. Ricard, républicain est élu.

— Distribution des récompenses de la Société d'encouragement au bien, à Paris.

1^{er} Juin — Le Sénat vote la loi rétablissant le pari mutuel sur les hippodromes.

2 Juin — Première audience à Londres de l'affaire de jeu dans laquelle sir William Gordon Cumming lieutenant-colonel de la garde royale écossaise est accusé de tricherie. Le prince de Galles est appelé comme témoin.

3 Juin — Exécution à Evreux de l'assassin Piroteau, auteur du double assassinat des habitants d'une ferme isolée près de Breteuil.

— Crime mystérieux suivi de vol à Montlignon près d'Ermont, la victime est une épicière âgée de 63 ans,

— Épouvantable drame à Aigremont (Gard). Un homme de 46 ans pris d'un accès de folie furieuse, s'empare d'une hache et en frappe sa femme et ses trois enfants. Ce forfait accompli, l'assassin tente à deux reprises de se donner la mort.

4 Juin — L'affaire dite de la mélinite continué de passionner l'opinion

publique et donne lieu à de nouvelles arrestations.

— Promulgation de la nouvelle loi sur les courses.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La Compagnie du chemin de fer du Nord a inauguré le service d'été, lundi dernier, 1^{er} juin. La halte de Compans a été ouverte le même jour au public. La gare de Dammartin est desservie actuellement par vingt et un trains montants et vingt trains descendants. On compte pour la direction de Dammartin-Paris, cinq express, huit trains légers dits tramways et huit trains omnibus. Au départ de Paris vers Dammartin, on compte quatre express, sept trains légers et neuf trains-omnibus.

Les lecteurs de la *Petite Gazette* recevront avec le prochain numéro l'indicateur du nouveau service.

— Il est à présumer que les militaires du 47^e régiment d'artillerie venus dimanche et lundi à Dammartin, font été satisfaits de la réception qui leur a été faite par les habitants du quartier de la rue Gauneval, car, pour les remercier, ils ont organisé un bal pendant les deux soirées de leur séjour et ont agrémenté ces deux soirées dansantes, de chansonnettes, et de morceaux de musique très variés.

— On annonce pour mardi prochain courant, l'arrivée d'un détachement de l'école supérieure de guerre.

— Mardi dernier, deux jeunes parisiennes, très désireuses de se payer une petite partie de campagne, venaient s'échouer à Dammartin où elles ne tardèrent pas à être placées, bien malgré

elles, il est vrai, sous l'œil vigilant de la police et sous sa protection.

Ces intéressantes demoiselles dont l'une nommée Émilie Hopchet est une jeune lingère de 18 ans, et l'autre Jeanne Duvà est une brunisseuse âgée de 17 ans, ont été mises en sûreté par les soins de la gendarmerie qui les a conduites le lendemain à Meaux.

— La compagnie d'arbalète de Dammartin a ouvert lundi dernier 1^{er} juin, le prix général annuel qu'elle offre aux sociétés voisines ainsi qu'aux amateurs de la région.

Ce prix général se compose de 9 prix en espèces dont un de 50 francs, sept de 10 fr. et un de 20 fr.

L'enregistrement restera ouvert tous les jours à partir de 8 heures du matin jusqu'au lundi 20 juillet à 4 heures du soir.

On tirera 30 coups pour 3 francs et 100 coups pour 5 francs,

Les tireurs qui prendront une série de 100 coups pourront gagner 2 prix ; les autres ne pourront en gagner qu'un seul.

MAUREGARD

Le nommé Roger (Jean-Baptiste), manouvrier à Mauregard, est accusé d'avoir soustrait de la graine de trèfle qui lui avait été donnée pour semer. Procès-verbal a été dressé par le garde-champêtre de cette commune, contre le délinquant.

— Les nommés Rikanoff (Gabriel), 31 ans, sujet russe, Guyseneux (Jean-Marie), 26 ans, sujet belge, et Lebrun Eugène, 23 ans, ont été mis en état d'arrestation au Mesnil-Amélot sur la déposition du garde champêtre. Ces individus sont accusés d'avoir coupé des brindilles de bouleau pour faire des balais.

SAINT-PATHUS

Tout le monde sait que les enfants ayant atteint leur dixième année doivent être revaccinés pour être maintenus dans l'école. C'est là évidemment une sage et excellente mesure, à laquelle tous les parents applaudissent. Le seul reproche que lui adressent les familles pauvres surtout, c'est qu'elle est coûteuse. Pour remédier à cet inconvénient, M. Bouché, maire de Saint-Pathus, soucieux de la bonne exécution de la loi comme aussi de la santé de ses administrés, vient d'offrir à ceux-ci, à tous indistinctement, la revaccination aux frais de la commune.

Aussi, lundi dernier 1^{er} juin, il y avait grande animation dans notre village. De 8 à 9 h. 1/2 du matin, M. le docteur Petit, de Saint-Souplets, revaccinait tous les enfants de l'école, sans exception. De 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 c'était le tour des adultes. Une centaine de personnes, hommes, femmes et enfants, ont ainsi profité de l'offre généreuse de la municipalité et des bons offices de M. Petit, avec qui, du reste, il est très facile de s'entendre.

La variole, dont quelques cas existent sur certains points de l'arrondissement de Meaux et notamment dans notre voisinage, n'a plus qu'à bien se tenir, en face de l'excellente mesure préventive prise contre elle à Saint-Pathus.

ERMENONVILLE

Il y a, quelques jours, le nommé Jacquit, charpentier à Ermenonville, se rendant à Ver, fut suivi par le chien de M. Quéverne, concierge du château d'Ermenonville. A Ver, Jacquit eut l'idée de proposer cet animal à un domestique de M. Huzissel qui l'acheta moyennant la somme de 10 francs.

M. Quéverne apprenant le sort de son chien auquel il est très attaché et qui représente, du reste, une certaine valeur, en demanda la restitution, mais en vain, car l'acquéreur refusa de rompre le marché qu'il avait conclu avec Jacquit.

Appelé devant le tribunal correctionnel de Senlis, le 1^{er} juin, Jacquit qui a déjà huit condamnations à son actif, s'est vu gratifier de deux mois de prison,

SAINTE-MARIE

Aujourd'hui dimanche, a lieu la fête patronale de Sainte-Marie, dont le programme annonce des jeux et divertissements de toutes sortes, chevaux de bois, marchands forains etc. — Bal Petit avec brillante illumination.

Le lendemain lundi, continuation de la fête — à 3 heures, bal d'enfants — à 9 heures, grand bal, comme la veille.

LE PLESSIS-BELLEVILLE

Le 27 mai, dit notre confrère du *Journal de Senlis* : M. le chef de gare du Plessis-Belleville a remis entre les mains du commissaire de surveillance de la gare du chemin de fer de Crépy, la nommée Cochart (Juliette), âgée de 18 ans, née à Paris, demeurant chez ses parents, à Charleville.

Cette jeune fille a été trouvée avec un billet falsifié ; devant descendre à Laon, elle avait effacé le mot « Laon » qu'elle avait remplacé par celui-ci : « Paris ». Conduite devant M. le Procureur de la République, à Senlis, la fille Crochart a avoué s'être évadée de chez sa grand-mère, demeurant à Harcy (Ardennes), et, avant de la quitter, lui avait dérobé son porte-monnaie et mis le feu dans le grenier.

La mère de cette jeune fille a déclaré que l'incendie avait détruit trois maisons et a ajouté que son enfant ne

jouissait pas de toutes ses facultés mentales; elle a déjà quitté trois fois le domicile paternel.

MORTEFONTAINE

Le nommé Lamarre (Henri-Joseph) charron à Mortefontaine est cité comme un amateur de poisson, mais comme il ne possède ni rivière ni étang pour se donner le plaisir de la pêche, il a imaginé un système de barrage en fil de fer lui permettant de retenir dans le cours d'eau du château de Mortefontaine une partie des poissons qui y passent.

Surpris en flagrant délit, par le garde du domaine, Lamarre s'est échappé laissant sur les lieux son tablier de charron qui, après l'avoir trahi, lui vaut 50 francs d'amende.

BOUILLANCY

On écrit au *Journal de Sentis*:

Un bien triste événement s'est produit à Bouillancy, dans l'après-midi du 8 mai.

Les époux Lelong, manouvriers en cette commune, se sont pendus l'un et l'autre dans le grenier de leur habitation.

C'est leur jeune enfant, âgé de 9 ans qui les a découverts, vers 5 heures 1/2 du soir. Le cadavre de la femme Lelong gisait sur le plancher du grenier; elle portait autour du cou une janière qui avait été coupée et dont l'extrémité était fixée à une poutre. Le mari était pendu à la même janière, les pieds reposant sur le cadavre de sa femme.

On en conclut, avec raison, que la femme, atteinte d'une maladie noire depuis plusieurs mois, se sera pendue la première, et que le mari l'ayant trouvée dans cet état, il aura coupé la janière en question; et se sera empressé de la rappeler à la vie; mais voyant

qu'il ne pouvait y parvenir, il a pris la même résolution et s'est donné la mort.

Les époux Lelong étaient dans une certaine aisance; ils passaient pour des ouvriers laborieux et étaient très estimés dans le pays.

FAITS DIVERS

MAL RECOMPENSÉ

L'autre nuit, rue Cambonne, un caniche, poursuivi par des rôdeurs, remettait au gardien de la paix un porte-monnaie qu'il tenait à la gueule et qui contenait 120 francs.

Mieux eût valu pour la pauvre bête être dévalisée par les rôdeurs.

En effet, le caniche a été envoyé à la fourrière, et, comme son maître n'est pas venu le réclamer, il a été pendu haut et court, bien que plusieurs personnes fussent venues demander à se charger de lui.

Mais il paraît que, d'après le règlement de la fourrière, le propriétaire du chien a seul le droit de le réclamer. Les autres ne comptent pas.

Voilà certes une belle occasion pour la Société protectrice des animaux de faire entendre une juste protestation.

CURIEUSE HORLOGE

La ville de Milan possède une horloge en mie de pain. La construction de cette horloge extraordinaire a une histoire assez curieuse.

L'ouvrier étant très pauvre et ne pouvant acheter le métal nécessaire à la construction des ressorts, eut l'idée de prendre un peu de la mie de son pain quotidien, et de la solidifier par une forte addition de sel.

Il obtint de la sorte une matière dure et insoluble dans l'eau, dont il fit cette horloge qui est, paraît-il, une des curiosités de la capitale de la Lombardie.

BÛLÉS VIFS

Un accident, dont les conséquences ont été terribles, s'est produit jeudi dernier dans la forêt de Saint-Didier-les-Bois.

Deux bûcherons, Amédée Jamal et X. Bosquet se disposaient à faire chauffer leur déjeuner; ils allumèrent du feu près d'une bonrée. Le vent, qui soufflait avec violence, occasionna un commencement d'incendie qu'ils voulurent éteindre. Ils furent bientôt entourés de flammes, et le feu se communiquant à leurs vêtements ils furent brûlés vifs.

Leurs camarades s'étant approchés les trouvèrent complètement carbonisés.

DÉCAPITÉ EN WAGON

Lundi dernier, dans la nuit, le train 40-37, qui par suite d'un retard filait à toute vitesse, arrivait entre Melz et Nogent-sur-Marne, en face de la borne kilométrique 103, lorsque le conducteur garde-frein, Bernard, âgé de 35 ans, qui était entré dans le wagon autrichien pour prendre quelque repos, commut l'imprudencé de se mettre à la portière et heurta de la tête une des piles du pont d'Eu.

La tête fut fracassée, le crâne enlevé, et ce n'est qu'à l'arrivée à Troyes que, mis en éveil par les traces de sang et les fragments de cervelle qui éclaboussaient les places du wagon et le marchepied, on pénétra dans le compartiment où l'on découvrit, gisant dans une mare de sang, le cadavre du malheureux Bernard.

SITUATION PÉRILLEUSE

On écrit de Trouville:

Dimanche soir, une femme s'était enlisée dans la vase, au pied d'une falaise. Deux douaniers accourus à ses cris parvinrent à grand peine, en plei-

ne obscurité, et en rampant jusqu'à elle et tentèrent de la sauver.

Mais la malheureuse disparaissait de plus en plus et eux-mêmes s'enfonçaient. Ils eurent l'idée de lui attacher leur ceinturon aux poignets et réussirent enfin à la tirer de la vase, qui lui arrivait déjà jusqu'à la bouche.

Le château de Plessis-Belleville

(Suite)

Louis François Joseph de Bourbon prince de Conti, fut le dernier seigneur de Plessis-Belleville; « il était fils unique de Louis-François de Conti, qui fut un général de quelque mérite, et arrière petit-fils du fameux prince de Conti neveu et élève du grand Condé. Le prince de Conti porta d'abord le titre de comte de la Marche. Hostile à toute réforme en 1789, il signa la protestation, des princes et sortit de France un des premiers. Esprit mobile, il y rentra en 1790, prêta le serment civique et se tint dans ses terres jusqu'à son arrestation en 1793. Il fut détenu à Marseille avec les princes d'Orléans ses cousins. Mis en liberté en 1795, le Directoire le fit ensuite conduire à la frontière d'Espagne. Il se réfugia à Barcelonne où il mourut en 1814. La maison de Bourbon Conti s'éteignit en sa personne. » (1)

Il avait vendu le château de Plessis-Belleville, la terre de Silly-le-Long et la chatellenie d'Oissey en 1791, afin, dit l'auteur de la chatellenie suzeraine d'Oissey « de se procurer de l'argent comptant pour émigrer. » L'acquéreur, le sieur Brodelet, membre du conseil général du département de l'Oise, devint propriétaire, par acte du 29 janvier 1791, des domaines d'Oissey, le Plessis-Belleville et Silly-le-Long; des terres, bâtiments, héritages, prés, pâtu-

res, bois, mouvances féodales et censuelles, cens, rentes et redevances.

L'acte de vente mentionne que la terre d'Oissey relevait du roi à cause de son château de Senlis, que celle du Plessis-Belleville relevait de la chatellenie d'Oissey et du seigneur d'Ermenonville; et qu'enfin celle de Sully était mouvante, en diverses parties des seigneuries de Senlis, d'Oissey et de Montgé.

Le vendeur s'était réservé la plus grande partie des meubles et des objets d'art qui décoraient le château.

Le nouveau propriétaire, ayant, de son côté, pris l'engagement de payer tous les droits seigneuriaux dont ces biens pouvaient être chargés; de rembourser aux divers fermiers les sommes versées sur les baux passés antérieurement et de payer mutuellement la somme de quatre-vingts livres au curé du Plessis, pour lui tenir lieu de la dime du parc. Enfin, le montant de l'acquisition s'élevait à douze cent cinquante deux mille, trois cent soixante six livres dont cent deux mille trois cent soixante dix mille francs devaient être payés comptant. Les héritiers de Mme de Pontchartrain, créanciers du prince de Conti, devaient recevoir annuellement sur les intérêts du prix de la vente une rente de douze mille livres, qui devait leur être versée par M. Brodelet. (2)

L'évaluation du produit de la terre du Plessis-Belleville, s'élevait alors à 72 151 livres, dont 21 672 livres pour la grande et la petite ferme du Plessis, 12450 livres pour la ferme de Sully et 12015 livres pour celle d'Oissey.

En 1812, M. Brodelet vendit les fermes et les terres du Plessis-Belleville au prince Cambacérés, archi-chancelier de l'empire. Quant au château, il fut vendu à MM. Bataille et Brisset qui, la mé-

me année, le firent détruire entièrement et se partagèrent les terres du parc, après en avoir fait disparaître les plantations.

Actuellement, un terre-plein, recouvert de verdure, entouré de débris de fossés avec parements de pierre, est à peu près le seul vestige de cette magnifique habitation.

1 — F. Labour La chatellenie suzeraine d'Oissey, T. 2, p. 132.
— Arch. nationales papiers des princes.

LA COMPAGNIE D'ARC DE DAMMARTIN

Les francs archers, ainsi appelés à cause de l'exemption d'impôt dont jouissaient ceux qui faisaient partie de ce corps, formèrent les premières compagnies d'infanterie régulière qui, après l'affranchissement des communes, secondèrent les efforts de la royauté pour combattre les seigneurs rebelles et les ennemis du royaume.

A partir du XV^e siècle, les milices bourgeoises cessèrent de faire partie de l'armée active, mais elles n'en restèrent pas moins chargées de veiller à la défense de leur cité et de réprimer les brigandages commis par les troupes mercenaires et souvent même par les seigneurs du voisinage.

Les documents les plus anciens concernant les compagnies d'archers, ne remontent pas au delà du XIV^e siècle. Ce sont, en général, d'anciennes ordonnances et des règlements qui démontrent que ces corporations étaient à la fois des institutions d'utilité publique et d'amusement.

Comme la plupart des autres corporations; les compagnies d'arc avaient deux sortes de règlements; les uns qui pouvaient être connus de tout le monde les autres, occultes, dont les membres de l'association devaient seuls avoir le

secret. Ces statuts secrets avaient beaucoup d'analogie avec ceux de la franc-maçonnerie et les précautions les plus minutieuses étaient prises pour qu'ils fussent ignorés du vulgaire.

En ce qui concerne Dammartin, la compagnie d'arc qui, avant la Révolution comptait déjà plusieurs siècles d'existence, avait aussi recours à l'égard de ses nouveaux adhérents aux mêmes épreuves mystérieuses et ridicules, qui avaient pour but de mettre la corporation en garde contre les indiscretions de ses initiés.

Cette compagnie avait au nord du bourg, au bas des remparts, à peu de distance du château, un pavillon servant aux réunions, avec un jeu confortablement organisé et clos par une haie bordée d'arbres, afin de soustraire, selon l'usage d'alors, les exercices des chevaliers aux regards du public.

Le décret rendu par la Constituante contre les corporations fut fatal à la compagnie des chevaliers de l'arc de Dammartin qui subit le sort de toutes les autres associations religieuses et civiles et fut privée de ses biens, notamment du lieu où se tenait le jeu de l'arc.

Dans le courant de janvier 1791, les anciens chevaliers Dammartinois ne tenant aucun compte de l'arrêt qui les avait spoliés, firent abattre et débiter les arbres qui bordaient la clôture de leur jeu; afin de disposer à leur gré du produit de la vente. La municipalité s'en émut, et tint le 16 janvier une assemblée dans laquelle on décida de mettre une opposition entre les mains « du cy-devant greffier des cy-devant chevaliers de l'arc ». Deux jours plus tard, une deuxième assemblée du conseil général de la commune fut convoquée à l'effet de savoir « à qui appartenait la jouissance de l'emplacement du-

dit jeu d'arc, de la salle qui y est construite et des arbres qui y sont plantés. » On décida d'en référer à l'assemblée directoriale du département de Seine-et-Marne et « on arrêta en outre, qu'il serait fait un mémoire sur la prétention de la majorité des membres de la présente assemblée: que la jouissance de l'emplacement dudit jeu de l'arc et dépendances ne devait plus appartenir au cy-devant chevaliers, comme ne formant plus compagnie d'après les décrets de l'assemblée nationale, mais qu'il était dans le cas d'appartenir à la commune sous l'administration des officiers municipaux: »

On ignore quel fut le résultat de la démarche faite au directoire de Meaux, mais la commune n'en disposa pas moins du terrain, constructions et des arbres en litige, et ce ne fut que sous l'empire, après la réorganisation de cette compagnie, que la ville accorda comme compensation, le terrain où se trouve actuellement le très beau jeu d'arc de la première compagnie.

E. L.

À Asnières :

Un artiste s'arrête aux bords de la Seine pour y faire un croquis près d'un pêcheur à la ligne. Celui-ci, qui s'intéresse au dessin, dit à l'artiste :

— J'aurais aimé votre art, mais il faut trop de patience !

Logique ouvrière :

Le patron à un nouvel ouvrier :

— Comment ! vous me dites que vous n'êtes jamais fatigué et je vous trouve en train de dormir !

— Dame si je ne dormais pas je serais fatigué comme les autres.

Maison de rapport

avec COUR et JARDIN

à DAMMARTIN, Grande Rue, n° 74

louée jusqu'au 1^{er} Septembre 1898
à M. VIENNE, marchand de nouveautés
moyennant 600 fr par an

à VENDRE aux enchères

Le DIMANCHE 14 Juin 1891

à Dammartin, en étude et par le ministère
de M^e DANGOISE, notaire

Grande Teinturerie de Lagny

Usine à vapeur

Anc. maison **TOURNAIRE**

T. H. ALLAIRE, Succ^{or}

80 succursales
dont une à Dammartin

chez M. VIENNE-MOREAU

Teintures — Nettoyages — Impressions
Moirages — Apprêts
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage
et Teinture de Gants
— Livraison des travaux tous les
Mardis de chaque quinzaine.

Armand MALLET

Entrepreneur de Bâtimens

à DAMMARTIN, (S-&-M)

Plans Devis Projets

Maçonnerie, Carrelage mosaïque, Charpente en bois et en fer. Menuiserie, Scierie, Couverture, Fumisterie, Plomberie, Asphalte et Bitume, Ciment, Treillage en bois, Tuyaux en grès et autres, de toutes dimensions, etc.

Entourage de prairies et jardins en treillages galvanisés ou ronces avec poteaux en fer ou en bois.

Travaux en ciment artificiel, remplaçant la pierre de taille avec économie de 30 à 40 pour cent, et garantis contre la gelée.

Vente de toutes espèces de matériaux de démolitions, livrés sur mesures 24 h après commande. Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées, Carreaux, Tuiles, Pavés, Cheminées en maître de tous styles, etc. — Economie de 50 pour cent.

Assainissement des habitations. Pose de lambourdes sur bitume, au même prix que celles posées sur plâtre, Parquet chêne ou sapin sur bitume, posé à bâtons rompus ou à point de Hongrie, Lambris bitumés, trottoirs en Asphalte, Jointoiement de pavés, etc. etc.

AVOINE FOUDROYANTE

Pour détruire Rats, Souris,
Taupes, Mulots, etc.

Destruction garantie et complète
dans les 24 heures sans danger
pour les animaux domestiques.

PEIX DU PAQUET : 1 F. — 6 PAQUETS : 5 F.

Envoi franco à domicile contre mandat ou timbres adressés à M. H. PIGOT,
80, rue des Amandiers, 83, Paris.

ON DEMANDE DES DÉPOSITAIRES

ROULETTE FESTONNEUSE

permettant de dessiner rapidement,
et économiquement les dessins de feston
sur toutes les étoffes

Prix : 2 fr. — par la Poste 2 fr. 25

Roulette à relever les Patrons

Modèle très soigné, manche bois

Prix : 4 franc
franco par la Poste : 4 fr. 10

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

HENRY BERTHIER

Ingénieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Échange
Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES
Accessoires & Réparations

SPÉCIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES
Épurées

Céréales de semence
Graines potagères, de fleurs et d'arbres
Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves
à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Dammartin Imp. E. Lemarrie.